

2008/674 - APPEL D'OFFRES RELATIF A DES TRAVAUX A BONS DE COMMANDE A REALISER SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LYON SUR LES 3E ET 6E ARRONDISSEMENTS ET SUR LA RIVE GAUCHE POUR L'ANNEE 2009 ET EVENTUELLEMENT 2010, 2011 ET 2012. LOT N° 1 "MAÇONNERIE" - LOT N° 2 "PLATRERIE PEINTURE" - LOT N° 3 "MENUISERIE" - LOT N° 4 "PLOMBERIE VMC"- LOT N° 5 "ELECTRICITE (COURANTS FORTS)" - LOT N° 6 "CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE" - LOT N° 7 "SERRURERIE METALLERIE" - LOT N° 8 "VITRERIE" - LOT N° 10 "PLAFONDS ISOLATION CLOISONS DEMONTABLES" - LOT N° 11 "CARRELAGE" - LOT N° 12 "REVETEMENTS MINCES" - LOT N° 13 "PIERRE DE TAILLE" - LOT N° 14 "ETANCHEITE" - LOT N° 15 "CLOTURES" - LOT N° 16 "COURANTS FAIBLES" - LOT N° 17 "PARQUETS" - LOT N° 18 "VIDANGE CURAGE" - LOT N° 20 "NETTOYAGE APRES TRAVAUX" - LOT N° 21 "STORES PROTECTION SOLAIRE" - LOT N° 22 "CHAUFFAGE" - LOT N° 23 "DESENFUMAGE" - AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2008 par lequel M. le Maire :

« Par délibération n° 2008/8738 du 18 février 2008, vous avez approuvé le projet cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 septembre 2008 a statué ainsi :

- Lot n° 1 « Maçonnerie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement Peix/Gantelet, situé 61, route de Lyon – 69960 Corbas, pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 400 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

- Lot n° 2 « Plâtrerie-Peinture » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement « Botta/Courtadon », situé 45, rue Greuze – 69100 Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 250 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 1 000 000 € HT et maximum de 4 960 000 € HT.

- Lot n° 3 « Menuiserie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Les Menuisiers du Rhône », située 1, rue des Alpes – 69120 Vaulx-en-Velin, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 000 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 600 000 € HT et maximum de 4 000 000 € HT.

- Lot n° 4 « Plomberie VMC » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement « Multibat/S2L » situé 11, rue Dugas-Montbel – 69002 Lyon, pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT et un montant annuel maximum de 480 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 400 000 € HT et maximum de 1 920 000 € HT.

- Lot n° 5 « Electricité (courants forts) » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement IES/Serely, situé 18, rue Louis Varignier – 69120 Vaulx-en-Velin, pour un montant annuel minimum de 300 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 200 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 1 200 000 € HT et maximum de 4 800 000 € HT.

- Lot n° 6 « Charpente Couverture Zinguerie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Les métiers du bois » située ZA de Charpenay – 69210 Lentilly, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

- Lot n° 7 « Serrurerie Métallerie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement « Fontbonne/Baur », situé 57, rue Emile Zola – 69153 Décines Cedex 02, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

- Lot n° 8 « Vitrierie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « DB Verre », située 26, boulevard Lucien Sampaix – 69190 Saint-Fons, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

- Lot n° 11 « Carrelage » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Rhodanienne de carrelage » située 54, avenue Francis de Pressensé - 69200 Vénissieux, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 500 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT.

- Lot n° 13 « Pierre de Taille » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « Comte » située à La Gare – BP 1 – 42607 Champdieu Cedex, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et un montant annuel maximum de 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 120 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

- Lot n° 14 « Etanchéité » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « Smac », située 44, boulevard Marcel Sembat – 69200 Vénissieux, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 600 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

- Lot n° 15 « Clôtures » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Seric », située ZA de Montepy - 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

- Lot n° 16 « Courants faibles » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Spie », située 23, montée Castellane – 69140 Rillieux-la-Pape, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

- Lot n° 17 « Parquets » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « FPS/Sol Expert », située à Fremuzet – 26210 Manthes, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

- Lot n° 18 « Vidange Curage » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « JB. Bonnefond », située 35, route de Genas – 69517 Vaulx-en-Velin Cedex, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

- Lot n° 20 « Nettoyage Après Travaux » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « Garlic », située 1, rue Galilée – 69800 Saint-Priest, pour un montant annuel minimum de 90 000 € HT et un montant annuel maximum de 360 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 360 000 € HT et maximum de 1 440 000 € HT.

- Lot n° 21 « Stores Protection Solaire » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Voilerie villeurbannaise », située 37, avenue Marc Sangnier – 69100 Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT et un montant annuel maximum de 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 240 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

- Lot n° 22 « Chauffage » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué au groupement « Multibat/S2L », situé 11, rue Dugas-Montbel – 69002 Lyon, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

- Lot n° 23 « Désenfumage » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Domotoit », située 65, route de Strasbourg – 69300 Caluire, pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et un montant annuel maximum de 100 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 80 000 € HT et maximum de 400 000 € HT ».

Vu la délibération n° 2008/8738 du 18 février 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 septembre 2008 ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché de travaux à bons de commande à réaliser sur le patrimoine de la ville de Lyon sur les 3^e et 6^e arrondissements et sur la Rive gauche, réparti selon les lots suivants :

▪ Lot n° 1 « Maçonnerie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement Peix/Gantelet, situé 61, route de Lyon – 69960 Corbas, pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 400 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

▪ Lot n° 2 « Plâtrerie-Peinture » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement « Botta/Courtadon », situé 45, rue Greuze – 69100 Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 250 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 1 000 000 € HT et maximum de 4 960 000 € HT.

▪ Lot n° 3 « Menuiserie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Les Menuisiers du Rhône », située 1, rue des Alpes – 69120 Vaulx-en-Velin, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 000 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 600 000 € HT et maximum de 4 000 000 € HT.

▪ Lot n° 4 « Plomberie VMC » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement « Multibat/S2L » situé 11, rue Dugas-Montbel – 69002 Lyon, pour un montant annuel minimum de 100 000 € HT et un montant annuel maximum de 480 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 400 000 € HT et maximum de 1 920 000 € HT.

▪ Lot n° 5 « Electricité (courants forts) » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement IES/Serely, situé 18, rue Louis Varignier – 69120 Vaulx-en-Velin, pour un montant annuel minimum de 300 000 € HT et un montant annuel maximum de 1 200 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 1 200 000 € HT et maximum de 4 800 000 € HT.

▪ Lot n° 6 « Charpente Couverture Zinguerie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Les métiers du bois » située ZA de Charpenay – 69210 Lentilly, pour un montant annuel minimum de 80 000 €

HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

▪ Lot n° 7 « Serrurerie Métallerie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué au groupement « Fontbonne/Baur », situé 57, rue Emile Zola – 69153 Décines Cedex 02, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

▪ Lot n° 8 « Vitrierie » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « DB Verre », située 26, boulevard Lucien Sampaix – 69190 Saint-Fons, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

▪ Lot n° 11 « Carrelage » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Rhodanienne de carrelage » située 54, avenue Francis de Pressensé - 69200 Vénissieux, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 500 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 2 000 000 € HT.

▪ Lot n° 13 « Pierre de Taille » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « Comte » située à La Gare – BP 1 – 42607 Champdieu Cedex, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et un montant annuel maximum de 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 120 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

▪ Lot n° 14 « Etanchéité » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « Smac », située 44, boulevard Marcel Sembat – 69200 Vénissieux, pour un montant annuel minimum de 150 000 € HT et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 600 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

▪ Lot n° 15 « Clôtures » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Seric », située ZA de Montepy - 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

▪ Lot n° 16 « Courants faibles » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Spie », située 23, montée Castellane – 69140 Rillieux-la-Pape, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 800 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

▪ Lot n° 17 « Parquets » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « FPS/Sol Expert », située à Fremuzet – 26210 Manthes, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 200 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

▪ Lot n° 18 « Vidange Curage » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « JB. Bonnefond », située 35, route de Genas – 69517 Vaulx-en-Velin Cedex, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 400 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT.

▪ Lot n° 20 « Nettoyage Après Travaux » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué à la Société « Garic », située 1, rue Galilée – 69800 Saint-Priest, pour un montant annuel minimum de 90 000 € HT et un montant annuel maximum de 360 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 360 000 € HT et maximum de 1 440 000 € HT.

▪ Lot n° 21 « Stores Protection Solaire » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Voilerie villeurbannaise », située 37, avenue Marc Sangnier – 69100 Villeurbanne, pour un montant annuel minimum de 60 000 € HT et un montant annuel maximum de 240 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 240 000 € HT et maximum de 960 000 € HT.

▪ Lot n° 22 « Chauffage » sur le secteur Rive Gauche, a été attribué au groupement « Multibat/S2L », situé 11, rue Dugas-Montbel – 69002 Lyon, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT et un montant annuel maximum de 600 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 320 000 € HT et maximum de 2 400 000 € HT.

▪ Lot n° 23 « Désenfumage » sur le secteur 3^e et 6^e arrondissements, a été attribué à la Société « Domotoit », située 65, route de Strasbourg – 69300 Caluire, pour un montant annuel minimum de 20 000 € HT et un montant annuel maximum de 100 000 € HT, soit un montant global minimum sur 4 ans de 80 000 € HT et maximum de 400 000 € HT.

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatif à l'appel d'offres pour les travaux à réaliser sur le patrimoine des 3^e et 6^e arrondissements et sur la Rive gauche de la ville de Lyon pour l'année 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY